

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
15	09	08

DATE DE LA CONVOCATION :
12 Décembre 2025

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 18 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix huit décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Christian RULLIAT (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2025-138

Objet de la délibération - Subvention auprès du Département au titre du produit des amendes de police - exercice 2025 - engagement de réalisation

Madame la Maire rappelle que, par délibération du 16 mai 2025, la commune a sollicité, pour des opérations de sécurisation, une subvention au titre du produit des amendes de police dans le cadre des opérations pour la circulation routière, pour les thématiques suivantes :

- =) Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière,
- =) Réalisation, aménagement, rénovation et sécurisation d'itinéraires cyclables ou piétons.

La commune a souhaité améliorer la sécurité des usagers et des véhicules :

=) Sécurisation des abords de l'école privée de la Madone :

La fourniture et l'installation d'un radar routier pédagogique,
Route de la Rivière 4 029.00 € HT

Total : 4 029.00 € HT, soit 4 834.80 € TTC

=) Sécurisation des abords de l'école publique du P'tit Pré :

La fourniture et l'installation d'un radar routier pédagogique,
Route de Saint Martin 4 029.00 € HT

La remise en état de la barrière anti intrusion devant l'école 367.00 € HT

Total : 4 396.00 € HT, soit 5 275.20 € TTC

Soit un total général de 8 425.00 € HT, soit 10 110.00 € TTC

Madame la Maire expose que le département a attribué une subvention de 5476 €.
Il conviendrait que le Conseil Municipal s'engage à la réalisation de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 08 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2334-24,
CONSIDERANT que la sécurité des usagers sera renforcée par cette opération,
S'ENGAGE à la réalisation de cette opération,

ACCEPTE le versement de la subvention départementale d'un montant de 5 476 €,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 19 DEC. 2025

Publication ou notification du :

19 DEC. 2025

Publication site internet le : 19 DEC. 2025

Affichage de la liste des délibérations le : 19 DEC. 2025